Fédération Nationale des Chasseurs

CPU

Carnet de Prélèvement Universel

Si une étiquette "carnet de prélèvement" existe sur votre validation annuelle du permis de chasser, collez là ici

N° Permis de chasser :

CONSEILS DE REMPLISSAGE :

1. Commencez par inscrire votre n° de permis de chasser sur la page de couverture, puis par lire le **mode d'emploi** du carnet ;
2. Soignez votre écriture, ce carnet pourra être traité automatiquement ;
3. Il n'est pas indispensable de porter ce carnet en action de chasse, **SAUF** réglementation spécifique à votre département de chasse (PMA, arrêté préfectoral, etc.).
4. Ce carnet doit impérativement être retourné à votre Fédération Départementale, **SAUF** si vous saisissez vos prélèvements sur Internet : **www.carnetcpu.com.**
   Cela vous dispense de retourner le carnet.

Les données recueillies dans le CPU resteront strictement anonymes et ne peuvent être utilisées à d'autres fins que techniques et scientifiques pour la réalisation de synthèses locales, départementales, régionales ou nationales. Les informations nominatives sont confidentielles.

Mode d'emploi

Carnet de Prélèvement Universel (CPU)

Le CPU est un outil complet et se remplit de manière très intuitive. Il se compose de 3 informations :
- la **DATE** de chasse,
- le **LIEU** de chasse,
- les **ESPECES** prélevées.

1 Le LIEU de chasse

- Notez vos territoires de chasse en pages 5, 6 et 7 ;
- Un territoire de chasse est identifié par le DEPARTEMENT et une COMMUNE ;
- Commencez par noter le N° de département et code postal *(facultatif)* ;
- Inscrivez le nom de la commune (et non pas celui du "lieu dit") ;
- 12 territoires différents peuvent être renseignés : vous pouvez les lister au fur et à mesure de leur fréquentation au cours de la saison de chasse.

2 La DATE de chasse

- **Cochez chaque sortie de chasse** sur le calendrier qui se trouve sur les pages 8 à 22 (peu importe la durée de la sortie) ;
- **N'oubliez pas aussi de cocher toutes les sorties bredouilles,** c'est aussi important que les prélèvements (il n'est pas nécessaire de le faire le jour même, le tout est de s'en rappeler pour le noter plus tard).
- Si vous manquez de lignes pour un mois donné, vous disposez de 4 pages supplémentaires (p23 à p26) non mensualisées pour inscrire vos prélèvements. Dans ce cas, il vous faudra préciser le mois.

3 Les ESPECES prélevées

- Notez tous vos prélèvements après la page 8, en précisant le N° de territoire (N° 1 à 12)
- Toutes les espèces chassables sont codées par 3 lettres (codes en pages 24, 25) : exemple « LAP » pour lapin ;
- Notez ligne après ligne vos prélèvements en précisant le TERRITOIRE DE CHASSE, la DATE de capture, l'ESPECE (ex "LAP" pour lapin) et enfin le NOMBRE d'individus prélevés ;
- Ne pas inscrire de zéro.

- **Notez vos prélèvements chez vous** sauf pour les espèces soumises à un PMA obligatoire ; Notez vos prélèvements en suivant l'exemple ci-dessous :

FAC				2
LAP				1

Dans cet exemple, ce chasseur a prélevé 2 faisans communs (FAC) et 1 lapin (LAP). Tous ces codes se trouvent à la fin du carnet (p 24 et 25).

4 Cas particulier du PMA

Pour être en règle lors d'un contrôle, les espèces soumises à PMA obligatoire dans un département doivent être notées au moment de la capture, à raison d'**une ligne complétée pour chaque individu.**

Voir exemple ci-dessous

Territoire chassé N° de 1 à 12	Date jour		Espèce Code à 3 lettres		Nbre
1	6		BEC		1
3	6		BEC		1

Si un double dispositif de marquage existe (languettes), apposez une partie sur la patte de l'oiseau, et l'autre partie sur le carnet en page 23.

Ce chasseur a prélevé 2 bécasses le 6 janvier. Remarquez qu'il les a prélevées sur 2 territoires différents.

5 Autres cas particuliers

- Lors d'une capture par fermeture de filets (ex : des Pantes), ces prélèvements ne doivent être notés qu'**une seule fois** sur un seul carnet : propriétaire, titulaire, arrangement entre chasseurs présents, le tout est qu'il n'y ait pas de doublons. Pour les pantières à alouettes, il est préférable que cela soit le titulaire de l'installation qui note l'ensemble des prélèvements réalisés au filet (et uniquement au filet) en raison du quota.
- Si vous chassez en **battue,** reportez uniquement vos propres prises, c'est-à-dire uniquement les pièces que vous avez personnellement tuées.
- Ne mentionnez pas les prélèvements par **piégeage** ou déterrage, les prélèvements de **destruction** hors période de chasse légale, les prélèvements de chasse de nuit (uniquement à partir d'installations immatriculées), et vos prélèvements à l'**étranger**.

1 Calendrier de chasse

Le CPU est uniquement pensé pour défendre votre chasse, nous comptons sur votre participation

Cochez ✘ un jour du calendrier à chaque fois que vous chassez, en fonction des gibiers que vous chassez ce jour-là :
colonne **A** = grand gibier ;
colonne **B** = migrateurs ;
colonne **C** = petit gibier ou billebaude.

Le fait de noter toutes vos sorties de chasse, bredouille ou pas, permet de mieux connaître le prélèvement par espèces et surtout de mesurer l'effort de chasse. C'est important ! Pensez-y, il suffit d'une croix à chaque sortie, y compris si vous êtes bredouille.

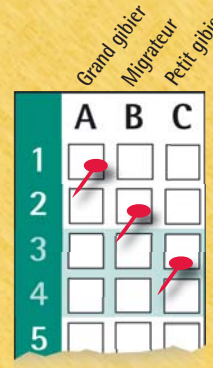

Mémo :

A : le grand gibier correspond aux cervidés, sangliers, isards/chamois, mouflons mais aussi renard.

B : les migrateurs sont les grives, pigeons, cailles, tourterelles, bécasses, gibiers d'eau, etc.

C : le petit gibier sédentaire ou la chasse à la "billebaude" correspondent à la chasse généraliste (perdrix, faisans, lièvres, etc.).
Il est possible de cocher 2, voire 3 cases le même jour si par exemple vous allez à une battue au chevreuil le matin et à la bécasse l'après-midi, cochez A et B.

Renvoi du carnet à la Fédération Départementale des Chasseurs où vous avez validé votre permis.

RAPPEL :

OK

Mauvais

VOS TERRITOIRES de chasse

Notez ci-dessous vos territoires de chasse en précisant le numéro de département (ex 24) et code postal (facultatif), ainsi que le nom de la commune où il est situé (suivez l'exemple ci-dessous).
Il suffit ensuite de simplement reporter le N° correspondant au territoire dans la case "Territoire chassé" lorsque vous noterez vos prélèvements.

N°	DPT	NOM DE LA COMMUNE	Code postal *(facultatif)*
4	24	ST CERNIN DE REILLAC	24150
1			
2			

Exemple de territoire de chasse

Lorsque ce chasseur fictif ira sur cette commune, il reportera le N°"4" dans Territoire chassé"
(notez "STE" pour SAINTE et "ST" pour SAINT. 1 seule lettre par case, sans aucun signe du type : _/. Prenez le temps d'écrire pour que le nom soit bien lisible.

N°	DPT	NOM DE LA COMMUNE	Code postal *(facultatif)*
1			
2			

VOS TERRITOIRES de chasse

3 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

4 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

5 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

6 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

7 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

VOS TERRITOIRES de chasse

8 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

9 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

10 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

11 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

12 DPT Code postal *(facultatif)*
NOM DE LA COMMUNE

JUILLET

Grand gibier

	A
Me 1	☐
J 2	☐
V 3	☐
S 4	☐
D 5	☐
L 6	☐
M 7	☐
Me 8	☐
J 9	☐
V 10	☐
S 11	☐
D 12	☐
L 13	☐
M 14	☐
Me 15	☐
J 16	☐
V 17	☐
S 18	☐
D 19	☐
L 20	☐
M 21	☐
Me 22	☐
J 23	☐
V 24	☐
S 25	☐
D 26	☐
L 27	☐
M 28	☐
Me 29	☐
J 30	☐
V 31	☐

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P. C'est indispensable à la lecture optique

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

AOÛT

Grand gibier — Migrateur

	A	B
S 1	☐	☐
D 2	☐	☐
L 3	☐	☐
M 4	☐	☐
Me 5	☐	☐
J 6	☐	☐
V 7	☐	☐
S 8	☐	☐
D 9	☐	☐
L 10	☐	☐
M 11	☐	☐
Me 12	☐	☐
J 13	☐	☐
V 14	☐	☐
S 15	☐	☐
D 16	☐	☐
L 17	☐	☐
M 18	☐	☐
Me 19	☐	☐
J 20	☐	☐
V 21	☐	☐
S 22	☐	☐
D 23	☐	☐
L 24	☐	☐
M 25	☐	☐
Me 26	☐	☐
J 27	☐	☐
V 28	☐	☐
S 29	☐	☐
D 30	☐	☐
L 31	☐	☐

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

SEPTEMBRE

	Grand gibier A	Migrateur B	Petit gibier C
M 1	☐	☐	☐
Me 2	☐	☐	☐
J 3	☐	☐	☐
V 4	☐	☐	☐
S 5	☐	☐	☐
D 6	☐	☐	☐
L 7	☐	☐	☐
M 8	☐	☐	☐
Me 9	☐	☐	☐
J 10	☐	☐	☐
V 11	☐	☐	☐
S 12	☐	☐	☐
D 13	☐	☐	☐
L 14	☐	☐	☐
M 15	☐	☐	☐
Me 16	☐	☐	☐
J 17	☐	☐	☐
V 18	☐	☐	☐
S 19	☐	☐	☐
D 20	☐	☐	☐
L 21	☐	☐	☐
M 22	☐	☐	☐
Me 23	☐	☐	☐
J 24	☐	☐	☐
V 25	☐	☐	☐
S 26	☐	☐	☐
D 27	☐	☐	☐
L 28	☐	☐	☐
M 29	☐	☐	☐
Me 30	☐	☐	☐

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

SEPTEMBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

OCTOBRE

	Grand gibier A	Migrateur B	Petit gibier C
J 1	☐	☐	☐
V 2	☐	☐	☐
S 3	☐	☐	☐
D 4	☐	☐	☐
L 5	☐	☐	☐
M 6	☐	☐	☐
Me 7	☐	☐	☐
J 8	☐	☐	☐
V 9	☐	☐	☐
S 10	☐	☐	☐
D 11	☐	☐	☐
L 12	☐	☐	☐
M 13	☐	☐	☐
Me 14	☐	☐	☐
J 15	☐	☐	☐
V 16	☐	☐	☐
S 17	☐	☐	☐
D 18	☐	☐	☐
L 19	☐	☐	☐
M 20	☐	☐	☐
Me 21	☐	☐	☐
J 22	☐	☐	☐
V 23	☐	☐	☐
S 24	☐	☐	☐
D 25	☐	☐	☐
L 26	☐	☐	☐
M 27	☐	☐	☐
Me 28	☐	☐	☐
J 29	☐	☐	☐
V 30	☐	☐	☐
S 31	☐	☐	☐

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

OCTOBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

OCTOBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*		Date jour		Espèce Code à 3 lettres			Nbre	

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

Grand gibier
Migrateur
Petit gibier

		A	B	C
D	1	☐	☐	☐
L	2	☐	☐	☐
M	3	☐	☐	☐
Me	4	☐	☐	☐
J	5	☐	☐	☐
V	6	☐	☐	☐
S	7	☐	☐	☐
D	8	☐	☐	☐
L	9	☐	☐	☐
M	10	☐	☐	☐
Me	11	☐	☐	☐
J	12	☐	☐	☐
V	13	☐	☐	☐
S	14	☐	☐	☐
D	15	☐	☐	☐
L	16	☐	☐	☐
M	17	☐	☐	☐
Me	18	☐	☐	☐
J	19	☐	☐	☐
V	20	☐	☐	☐
S	21	☐	☐	☐
D	22	☐	☐	☐
L	23	☐	☐	☐
M	24	☐	☐	☐
Me	25	☐	☐	☐
J	26	☐	☐	☐
V	27	☐	☐	☐
S	28	☐	☐	☐
D	29	☐	☐	☐
L	30	☐	☐	☐

NOVEMBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*		Date jour		Espèce Code à 3 lettres			Nbre	

NOVEMBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P. C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

NOVEMBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

DÉCEMBRE

Grand gibier
Migrateur
Petit gibier

	A	B	C
M 1	☐	☐	☐
Me 2	☐	☐	☐
J 3	☐	☐	☐
V 4	☐	☐	☐
S 5	☐	☐	☐
D 6	☐	☐	☐
L 7	☐	☐	☐
M 8	☐	☐	☐
Me 9	☐	☐	☐
J 10	☐	☐	☐
V 11	☐	☐	☐
S 12	☐	☐	☐
D 13	☐	☐	☐
L 14	☐	☐	☐
M 15	☐	☐	☐
Me 16	☐	☐	☐
J 17	☐	☐	☐
V 18	☐	☐	☐
S 19	☐	☐	☐
D 20	☐	☐	☐
L 21	☐	☐	☐
M 22	☐	☐	☐
Me 23	☐	☐	☐
J 24	☐	☐	☐
V 25	☐	☐	☐
S 26	☐	☐	☐
D 27	☐	☐	☐
L 28	☐	☐	☐
M 29	☐	☐	☐
Me 30	☐	☐	☐
J 31	☐	☐	☐

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

DÉCEMBRE

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

JANVIER

	Grand gibier A	Migrateur B	Petit gibier C
V 1	☐	☐	☐
S 2	☐	☐	☐
D 3	☐	☐	☐
L 4	☐	☐	☐
M 5	☐	☐	☐
Me 6	☐	☐	☐
J 7	☐	☐	☐
V 8	☐	☐	☐
S 9	☐	☐	☐
D 10	☐	☐	☐
L 11	☐	☐	☐
M 12	☐	☐	☐
Me 13	☐	☐	☐
J 14	☐	☐	☐
V 15	☐	☐	☐
S 16	☐	☐	☐
D 17	☐	☐	☐
L 18	☐	☐	☐
M 19	☐	☐	☐
Me 20	☐	☐	☐
J 21	☐	☐	☐
V 22	☐	☐	☐
S 23	☐	☐	☐
D 24	☐	☐	☐
L 25	☐	☐	☐
M 26	☐	☐	☐
Me 27	☐	☐	☐
J 28	☐	☐	☐
V 29	☐	☐	☐
S 30	☐	☐	☐
D 31	☐	☐	☐

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

JANVIER

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

FÉVRIER

Grand gibier
Migrateur
Petit gibier

		A	B	C
L	1	☐	☐	☐
M	2	☐	☐	☐
Me	3	☐	☐	☐
J	4	☐	☐	☐
V	5	☐	☐	☐
S	6	☐	☐	☐
D	7	☐	☐	☐
L	8	☐	☐	☐
M	9	☐	☐	☐
Me	10	☐	☐	☐
J	11	☐	☐	☐
V	12	☐	☐	☐
S	13	☐	☐	☐
D	14	☐	☐	☐
L	15	☐	☐	☐
M	16	☐	☐	☐
Me	17	☐	☐	☐
J	18	☐	☐	☐
V	19	☐	☐	☐
S	20	☐	☐	☐
D	21	☐	☐	☐
L	22	☐	☐	☐
M	23	☐	☐	☐
Me	24	☐	☐	☐
J	25	☐	☐	☐
V	26	☐	☐	☐
S	27	☐	☐	☐
D	28	☐	☐	☐

Fin de saison

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Pages supplémentaires si besoin

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour/mois	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

Pages supplémentaires si besoin

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour/mois	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Pages supplémentaires si besoin

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour/mois	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Seules les sorties avec prélèvement(s) sont à renseigner ici (1 individu tué au minimum). Notez vos prélèvements à la suite, tout au long de la saison.

Pages supplémentaires si besoin

Territoire chassé *N° de 1 à 12*	Date jour/mois	Espèce Code à 3 lettres	Nbre

Lorsque plusieurs espèces sont prélevées le même jour, veuillez répéter le N° de territoire et la date S.V.P.
C'est indispensable à la lecture optique

Si votre fédération ou le département dans lequel vous chassez a mis en place des dispositifs de marquage à double étiquette autocollante, apposer sur cette page la deuxième partie de l'étiquette (la 1ère étant sur la patte de l'animal). Disposez-les de sorte à ce que vous puissiez en mettre autant que nécessaire.

Codes des espèces chassables

Reportez le code à 3 lettres pour chaque espèce concernée par vos prélèvements.

L'identification par code est un moyen simple et efficace pour recenser toutes les espèces de gibiers sur un seul et même carnet. Fini le risque d'un carnet par espèce !

Petit gibier de plaine

Faisan commun	F A C
Faisan vénéré	F A V
Lapin de garenne	L A P
Lièvre brun	L I B
Perdrix grise	P E G
Perdrix rouge	P E R

Canards, oies et foulques

Chipeau	C H I
Colvert	C O L
Eider à duvet	E I D
Foulque macroule	F O U
Garrot à œil d'or	G A R
Harelde de Miquelon	H A R
Macreuse brune	M A B
Macreuse noire	M A N
Milouin	M I L
Milouinan	M O U
Morillon	M O R
Nette rousse	N E T
Oie cendrée	O I C
Oie des moissons	O I M
Oie rieuse	O I R
Pilet	P I L
Poule d'eau	P O U
Râle d'eau	R A L
Sarcelle d'été	S A E
Sarcelle d'hiver	S A H
Siffleur	S I F
Souchet	S O U

Corvides

Corbeau freux	C O F
Corneille noire	C O R
Geai des chênes	G E A
Pie bavarde	P I E

Limicoles

Barge à queue noire	B Q N
Barge rousse	B A R
Bécasseau maubèche	B M A
Bécassine des marais	B E M
Bécassine sourde	B E S
Chevalier aboyeur	C A B
Chevalier arlequin	C A R
Chevalier combattant	C O M
Chevalier Gambette	C G A
Courlis cendré	C C E

Exception : Le petit gibier de montagne peut aussi être suivi par un carnet spécifique, plus détaillé (age, sexe, poids, lieu précis).

Courlis corlieu	C C O
Huitrier pie	H U I
Pluvier argenté	P A R
Pluvier doré	P D O
Vanneau huppé	V A N

Oiseaux de passage

Alouette des champs	A L O
Bécasse des bois	B E C
Caille des blés	C A I
Grive draine	G D R
Grive litorne	G L I
Grive mauvis	G M A
Grive musicienne	G M U
Merle noir	M E R
Pigeon biset	P B I
Pigeon colombin	P C O
Pigeon ramier	P R A
Tourterelle des bois	T B O
Tourterelle turque	T T U

Prédateurs terrestres

Belette	B E L
Fouine	F O I
Hermine	H E R
Martre	M A R
Putois	P U T
Renard	R E N

Grand gibier

Cerf	C E R
Chevreuil	C H E
Isard/chamois	C H A
Mouflon	M O F
Sanglier	S A N

Autres

Blaireau	B L A
Cerf sika	S I K
Chien viverrin	V I V
Daim	D A I
Etourneau sansonnet	E T O
Ragondin	R A G
Rat musqué	R M U
Raton laveur	R L A
Vison d'Amérique	V I S

Petit gibier de montagne

Gélinotte	G E L
Grand tétras	G T E
Lagopède alpin	L A G
Lièvre variable	L I V
Marmotte	M O T
Perdrix bartavelle	P B A
Perdrix de montagne	P G M
Tetras lyre	T L Y

Ces codes sont très simples, mais attention à bien identifier l'espèce !

Un doute sur une espèce ?

Rappels de quelques critères d'identification

Attention : Le pigeon domestique n'est pas un gibier.

Pigeon ramier

Pigeon colombin

Grive mauvis

Grive musicienne

Grive litorne

Grive draine

Oie cendrée

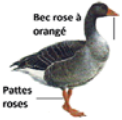

Oie des moissons

Oie rieuse

Les espèces d'oies non indigènes telles la Bernache du Canada ou l'Oie d'Egypte ne sont pas des gibiers

Barge à queue noire

Barge rousse

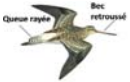

S'il vous arrive de prendre un oiseau bagué, retournez la bague avec l'espèce, la date et la commune de prélèvement à votre FDC. Merci !

Combattant varié

Chevalier aboyeur

Chevalier arlequin

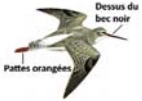

Chevalier gambette

Courlis cendré

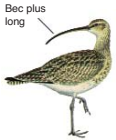

Courlis corlieu

Pluvier argenté

Pluvier doré

Macreuse brune

Macreuse noire

Le Bécasseau maubèche est la seule espèce de bécasseau qui soit chassable

Bécassine des marais

Bécassine sourde

Bécasseau maubèche

Le code
de comportement du chasseur

➢ Respectez l'animal chassé

Ne le tirez qu'après l'avoir identifié, à des distances et dans des conditions adéquates au tir.
Recherchez systématiquement un gibier blessé ou mort.
Le gibier capturé doit être l'objet d'un grand respect.

➢ Soyez un chasseur compétent et responsable

Ayez le meilleur niveau de connaissance possible des espèces, des lois et règlements ; participez aux études scientifiques et soutenez un dialogue constructif avec les autres utilisateurs de la nature afin de leur faire prendre en compte la préservation de la vie sauvage.

➢ Contribuez à la protection des habitats de la faune sauvage

Luttez pour sauvegarder les zones humides.
Aménagez les territoires pour satisfaire les exigences de la faune tout au long de l'année ; évitez tout dérangement inutile en période de reproduction.
Menez des actions avec les agriculteurs et les sylviculteurs afin de limiter les pratiques de culture dommageables aux espèces.

➢ Soyez responsable de vos actes

Observez rigoureusement les règles de prudence et de sécurité pour les autres et leurs biens, et pour vous-même.

➢ Respectez l'environnement

Ramassez vos douilles.

Votre participation est indispensable pour l'étude et la gestion des espèces afin d'assurer leur maintien et celui de la chasse.

Le port de ce carnet peut être obligatoire dans certains départements.
Assurez-vous en auprès de votre fédération départementale.

CPU

IRIS France - 2009